ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE BIBLIOTHÈQUE

* m. piornier chirurgien ~~seconde~~ observations d'une epingle avalée
a lille

La fille du nommé henry joseph bonte âgée de trois ans avalla en jouant
le 26 aoust 1753 une grand epingle a faire de la dentelle, ce corps etranger
s'arretta dabord dans l'oesophage et causa des douleurs si vives quelles firent
jetter les cris les plus perçans a cette pauvres fille: ces cris furent
accompagnés defforts, violens, et denvies de vomir, je fus appellé et dans
l'instant j'introduisis un morceau deponge au bout d'une balleine afin
d'accrocher, et tirer ce corps etranger, mais ~~int~~ inutillement je napperceus
rien et le corps etranger sans doute deplacé par les efforts de la malade,
enfila les voyes inferieures, les parties de la deglutition ayant extrement
souffert j'ordonnai une infusion vulneraire miellée en gargarisme, une
infusion ~~the~~ forme de fleurs de boullion blanc coupée d'une sixeme de
lait pour boisson, et une pôtion huileuse: je la saignai plusieurs fois
luy fis prendre des lavemens, et la mis a une diette severe; malgré tous
ces moyens des douleurs de ventre se firent vivement ressentir, jaugurai
que cétoit la presence du corps etrangers qui les causoient attendu que
la malade n'avait plus rien ressentit a la gorge depuis mes tentatives. je
continuai mes remedes et fis encorre quel ques saignées. enfin quatre jours
apres des envies d'aller ala selle s'étant manifestées elle se presanta au
bassin et se sentit piquée, lon m'appella, ~~iant~~ j'entrodvises dans la nus le
doigts graissé d'onguent populeum et je fus piqué moi meme par un corps
pointu, apres plusieurs tentatives infructueuses je pris le parti de faire une
incision exterieure repondante a l'endroit ou etoit le corps etranger, je
le trouvai et le tirai sans peine. cétoit la meme epingle avallée je la
representai et on la reconnu pour celle qui avoit causé tant d'enquiettudes.
je pansai la playe que javois faite avec un plumaceau chargé de beaume
d'arceeus, et la malade fut parfaitement guerie au bout de huites jours.

n.° 29.

ARC 30 d.2 n° 29